



VENTE AUX ENCHÈRES PUBLIQUES

**SUR LA COMMUNE DE SAINT-ISMIER 38330
DOMAINE DE LA FONTAINE AMÉLIE –
LIEUDIT CLOS MARCHAND 132 RUE DE LA DENT DE CROLLES**

**UN APPARTEMENT T3 AU 2EME ETAGE DE 98,88M²
AVEC BALCON UNE CAVE UN GARAGE**

(cadastré section AP 239 et les lots de copropriété 65, 75 et 187)

MISE A PRIX : 130 000 €

**ADJUDICATION FIXEE LE MARDI 26 OCTOBRE 2021 A 14 HEURES
à l'audience du Juge de l'Exécution des Saisies Immobilières
du Tribunal Judiciaire de GRENOBLE au Palais de Justice, Place Firmin Gautier – 38000
GRENOBLE**

**Visite prévue sur place le jeudi 14 octobre 2021 de 9 heures à 10 heures par le ministère de la
SELARL LEGALACT, Huissiers de Justice à GRENOBLE**

DESIGNATION

Sur la Commune de SAINT-ISMIER 38330 – Domaine de la Fontaine Amélie – Lieudit Clos Marchand – 132 rue de la Dent de Crolles, un appartement au 2^{ème} étage (lot 75), une cave en sous-sol (lot 65) et un garage (lot 187) cadastrés section AP 239, lots 65, 75 et 187.

CAHIER DES CONDITIONS DE VENTE

Le cahier des conditions de vente contenant les clauses et conditions de la vente a été dressé par la SELARL EYDOUX-MODELSKI – BASTILLE AVOCATS, Avocat, et déposé au Greffe du Juge de l'Exécution des Saisies Immobilières du Tribunal Judiciaire de GRENOBLE le 15 avril 2021.

FRAIS - ENCHERES

Les frais préalables seront payables, comme les frais postérieurs par l'adjudicataire EN SUS du prix.

Les enchères ne seront reçues que par ministère d'un avocat inscrit au Barreau de GRENOBLE qui ne pourra être porteur que d'un seul mandat. Les enchères sont pures et simples et chaque enchère doit couvrir l'enchère qui la précède.

CONSIGNATION POUR ENCHERIR : 13 000 €

Soit 10 % du montant de la mise à prix par chèque de banque émis à l'ordre de la CARPA, ou remise d'une caution bancaire irrévocable.

Pour extrait : Pascale MODELSKI, Avocat
www.bastille-avocats.fr

Pour tous renseignements s'adresser à la SELARL EYDOUX-MODELSKI – BASTILLE AVOCATS, Avocats susnommés Tél 04.76.46.27.43 – www.bastille-avocats.fr, et pour prendre communication du cahier des conditions de vente au Greffe du Tribunal Judiciaire de GRENOBLE, où il est déposé, tous les jours, de 14H à 16H, sauf le MARDI.